

RECONSTITUTION DE *CURRICULUM LABORIS*

*coopération entre un médecin et une infirmière dans un service
interentreprise*

Dr CHALONS Annie – Médecin du travail
TELION Claudine – Infirmière Santé au Travail
GIRARD Bénédicte - Assistante médicale

PRESENTATION PERSONNELLE:

- Infirmière d'Entreprise pendant 27 ans
Entreprise de la métallurgie – Découpe, emboutissage, assemblage automobile (600 salariés → 220 → 100 (en juillet 2009))
- En février 2010, intégration dans un service interentreprises comme Infirmière de Santé au Travail

ORGANISATION DE TRAVAIL DEFINIE DANS LE SERVICE :

1 JOUR : 1 MEDECIN (4 médecins/semaine)

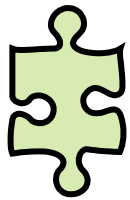


Programme de travail et l'organisation est en fonction de chaque médecin

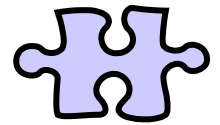
**Un des points demandé par le Docteur CHALONS A
concernant le travail en collaboration avec une
infirmière était le suivant:**

-La mise en place des suivis post professionnels et post expositions : « *Le recueil des curriculum laboris des salariés de plus de 50 ans va devenir un objectif important afin de prévoir des dépistages précoces des cancers professionnels et d'adresser des informations aux médecins traitants. »*

→ *Réalisation par l'infirmière, d'entretiens destinés à faire la synthèse de la carrière professionnelle et des différents agents CMR.*



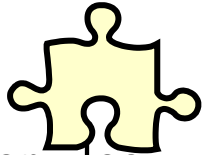
RAPPEL : LE CURRICULUM LABORIS




« Le curriculum laboris est l'étude de l'histoire professionnelle du sujet. Elle consiste en la recherche des différentes professions exercées en y intégrant toutes les expositions possibles y compris les ponctuelles. »

(Institut Universitaire de Médecine du Travail de Rennes mis à jour le 3 décembre 1997)

Ce qui permet d'obtenir une traçabilité des expositions professionnelles



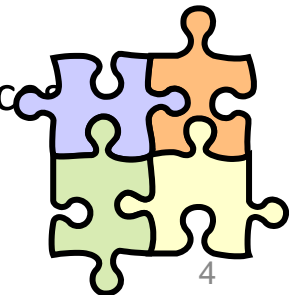
 Obtenir une traçabilité, c'est identifier les risques, évaluer les expositions (physiques, biologiques, chimiques ou organisationnelles), conserver les données et ainsi évaluer le risque encouru par le salarié sur le court, moyen et long terme



Le curriculum laboris se fait à la suite d'un interrogatoire qui doit préciser

- le début et la fin des **activités professionnelles du sujet, y compris les expositions pendant les études.**
- les différentes activités, leur durée, le lieu et les différentes substances pouvant avoir été manipulées.

Il faut toujours travailler de façon chronologique.



Démarche mise en place :

- 1- ENVOI DE COURRIERS EXPLICATIFS AUX EMPLOYEURS
- 2- CONVOCATIONS DES SALARIES DE + 50 ANS PAR L'ASSISTANTE AVEC COURRIERS EXPLICATIFS AUX SALARIES
- 3- SUPPORT POUR FORMALISER LA TRACABILITE DES ACTIVITES ET DES EXPOSITIONS
- 4- RECHERCHE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES EXPOSITIONS ET LEURS RISQUES SI NECESSAIRE
- 5- EXPLOITATION DES DONNEES

1- COURRIERS EXPLICATIFS AUX EMPLOYEURS



➤ rappel de la législation :

-sur l'évaluation des risques professionnels,

-sur la mise en place de la démarche spécifique de prévention lors d'exposition aux **produits chimiques dangereux** : réalisation des fiches de postes, des fiches individuelles d'exposition qui doivent être transmises au médecin du travail et des attestations d'exposition remise au salarié à son départ.

➤ information sur la durée de la visite médicale qui sera plus longue (40 mn avec IST + 20mn avec MDT)

➤ information sur le pourquoi d'une 2^{ème} convocation si le CL n'a pas été réalisé en même temps que la VA

PAR QUELS MOYENS ?

- Lettre ou Mail adressé par le médecin au responsable de l'entreprise

2 - CONVOCATIONS DES + DE 50 ANS PAR L'ASSISTANTE

Dans un premier temps, il avait été décidé de convoquer les salariés de + 58 ans lors de leur visites annuelles.

DIFFICULTES :

1 JOUR / SEMAINE → peu de latitude pour les rendez-vous



- Convocations des salariés **de plus de 50 ans** le matin lors des visites annuelles
- Convocations des salariés l'après-midi soit pour un 2^{ème} RV en dehors de leurs visites systématiques, soit après la fin d'activité

PAR QUELS MOYENS ?

Lettre explicative au salarié accompagnant la convocation, envoyée soit par l'assistante, soit par l'IST

3 - TRACABILITE DES ACTIVITES ET EXPOSITIONS

Sur quel support ?

Avec ma collègue IST du service, nous avons opté pour **un nouveau document A4** qu'il nous fallait simple, concis et « extensible » en fonction du nombre des entreprises.

Ce document est transmis au Médecin du Travail et conservé en version papier dans le DMST



SUIVI D'EXPOSITION

Date :

Nom :	N° Salarié :
Prénom :	N° Sécu :
Date de naissance	Médecin traitant :

Formations :

Dates:	Entreprise :	
Horaires :		
Poste de travail et description de l'activité :	Protections collectives :	Protections individuelles :
Produits manipulés :	Risques / Exposition professionnelle :	
Examens réalisés :		

Dates:	Entreprise :	
Horaires :		
Poste de travail et description de l'activité :	Protections collectives :	Protections individuelles :
Produits manipulés :	Risques / Exposition professionnelle :	
Examens réalisés :		

Dates:	Entreprise :	
Horaires :		
Poste de travail et description de l'activité :	Protections collectives :	Protections individuelles :
Produits manipulés :	Risques / Exposition professionnelle :	
Examens réalisés :		

Entretien IDE	IDE : C. TELION
Evaluation des risques psychosociaux :	
Hygiène de vie (tabac, alcool, diététique, sommeil...)	
Informations communiquées au salarié :	

4- RECHERCHE D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES EXPOSITIONS ET LEURS RISQUES

La recherche documentaire sur les métiers, les risques et les expositions peut se faire en amont de l'entretien et en aval par échange avec le MDT.

❖ En s'aidant de la fiche d'entreprise réalisée par le médecin, du document unique réalisé par l'entreprise (*s'ils existent*) ou du DMST:

→ renseignements sur le poste de travail, sur le risque chimique, les résultats des mesurages ou des biométries effectuées, les fiches ou attestations d'expositions individuelles...

❖ En s'appuyant sur des données collectives :

-les enquêtes nationales par branche d'activité , études épidémiologiques...

-les bases de données : données scientifiques et technologiques sur les expositions rencontrées par familles professionnelles d'activités, sur les produits chimiques, les dangers qu'ils représentent pour la santé, les niveaux d'expositions dans le milieu professionnel ...

❖ Par des échanges avec les toxicologues

Exemples de bases de données ou sites utilisés pour les recherches :

- Gestion documentaire du service mais aussi les autres sites des services de santé au travail...
- Textes réglementaires (légifrance....), recommandations HAS, DMT, les enquêtes nationales...
- Risques métiers : INRS (*ex : docs sur situations de travail exposant à l'amiante*), CISME, bossons futés, OPPBTP, travailler-mieux.gouv..., matrices emplois-expositions de l'INVS, programme matgene ...
- Toxicologie : INRS, REPTOX, CARSAT, CISME, atousanté.com, OPPBTP, différents sites spécifiques comme colorisk.fr qui informe sur les risques liés à la peinture....

5- EXPLOITATION DES DONNEES DE TRACABILITE

L'identification des expositions permet une prise en charge de la surveillance médicale individualisée en proposant éventuellement soit :

- UN SUIVI POST EXPOSITION :

réalisation d'examens complémentaires en fonction des expositions antérieures identifiées (ex :pour une exposition à la poussières de bois pendant au moins 1 an 30 ans auparavant) en prenant en comptes des dates de début et de fin.

-UN SUIVI POST PROFESSIONNEL :

dossier de demande de prise en charge par la CPAM (lettre explicative+lettre de demande+attestations d'expositions) ou simple courrier au médecin traitant : remis au salarié

Dans tous les cas, la lettre adressée au Médecin traitant comportera la description détaillée des postes de travail, les risques pour la santé des produits identifiés et les surveillances préconisées.

- UNE DECLARATION DE MALADIE PROFESSIONNELLE

- DES CONSEILS SUR LES RISQUES DE LEUR ACTIVITE, SUR LES MESURES DE PREVENTION A ADOPTER (comportements professionnels, règles d'hygiène...)

CONCLUSIONS : Les difficultés rencontrées

- **niveau organisationnel**

pour l'IST et l'assistante : caler les RV le jour prévu dans la semaine

pour l'IST : peu de réalisation sur les évaluations des risques, peu de métrologie, peu de biométrie réalisés dans les entreprises

→ beaucoup de temps passés en recherche documentaires

- **niveau du recueil des informations**

pour le salarié : difficultés pour la mémorisation des dates et des produits utilisés surtout en cas d'emploi multiples ou de sous-traitance, souvent minimisation des risques encourus dans les activités.


pour l'IST : les situations de mobilité accrue ou d'employeurs multiples sur des sites successifs et/ou multiples avec des expositions multiples, la collecte d'informations multiples dans un temps imparti, le changement de service médical rendent difficile la traçabilité de toutes les expositions ; la retranscription des informations le plus précisément possible pour évaluer au plus juste l'exposition

- **niveau du suivi**

Pas d'information concernant le suivi apporté par la CPAM ou par le médecin traitant → **obligation de contacter les salariés**

QUELQUES INTERROGATIONS

- Quelles réactions ont les salariés face à cette recherche d'expositions aux produits CMR et la possibilité d'un suivi post professionnel ?

 Lors des «entretiens», je n'ai pas eu de refus, ni ressenti d'inquiétude ou d'hostilité face à cette démarche. Ils sont en général coopératifs.

En général, les salariés connaissent leur exposition et la démarche de surveillance surtout par rapport au risque amiante , moins pour les autres substances.

 Difficulté pour reprendre RV après l'arrêt de l'activité : ne se sentent-ils plus concernés ?

Peu d'envoi des demandes à la CPAM : Eprouvent-ils une certaine appréhension ou une envie de ne pas savoir?

- Quel intérêt de mettre en place ce suivi ?

- 😊 Avoir une trace écrite de toutes les informations et expositions données par le salarié
- Droit de la personne de connaître les risques de ses expositions antérieures sur sa santé et surtout des dispositifs de prise en charge et de surveillance.
- Détection précoce de cancers

Nouvelle réglementation sur l'obligation de traçabilité dans le DMST

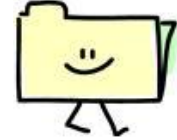
☹️ Le renouvellement périodique du suivi peut ranimer régulièrement un sentiment d'angoisse au moment des résultats :

→ Est-ce toujours nécessaire ?

→ **Prendre le Temps d'expliquer la démarche.**

PISTES D'AMÉLIORATIONS POUR FACILITER LE SUIVI DES EXPOSITIONS

- Importance de développer des outils de traçabilité et une démarche systématique



- La réalisation systématique

- de l'évaluation des risques par les employeurs, des fiches et attestations d'exposition
- des fiches d'entreprises établies par le médecin du travail
- traçabilité des expositions aux CMR tout au long de la carrière

- Des bases de données documentées pour tous les métiers et expositions